Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260320-202603202-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Délibération n°2026/03/20/2

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Henri PERRONNO, doyen de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Henri PERRONNO ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Lukrecja MILCENT, Christophe JÉGO, Isabelle ARZ, Frédéric PIDANCIER, Marie-Laurence BOTTA, Erwan LARRIEU, Marie-Agnès CHAUVEL, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Lucas CRON, Marie-Renée LAYEC, Titouan COUPRY, Hélène POYET, Philippe LE GALL, Laurence LOURO, Nicolas COUGOULIC, Émilie SEVENO, Henri PERRONNO, Odile ROSNARHO
Absents excusés et représentés :	Christophe JÉGOUSSE a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	Lucas CRON
Date de convocation :	16 mars 2026

Objet : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Le Maire rappelle au Conseil municipal les articles du code général des collectivités territoriales qui régissent la détermination du nombre d'adjoints :

Article L2122-1 :
"*Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal*".

Article L2122-2 :
"*Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal*".

Compte-tenu de ce pourcentage, le Conseil municipal comprenant vingt-sept membres, la commune de Plumergat peut disposer au maximum de huit adjoints au Maire,
Compte-tenu de la désignation de Conseillers municipaux délégués, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer six postes d'adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260320-202603202-DE

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu les propositions de Madame le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article unique : DÉCIDE la création de six postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)